Section R59
DIRCOFI NORD

http://solidairesfinancespubliques.fr
Boîte 29 - 80 Rue de Montreuil 75011 PARIS - Tél. 01.44.64.64.44 - Fax 01.43.48.96.16 - contact@solidairesfinancespubliques.fr

Déclaration Liminaire
CAPL 1 et 3 Liste Aptitude
12 novembre 2019

Madame la Présidente,

Nous sommes aujourd'hui convoqués pour siéger aux dernières CAPL de Liste d'Aptitude (LA) de C en B et de B en A, puisqu'en 2021, les CAPL n'existeront plus!

Solidaires Finances Publiques rappelle son opposition à la Loi de transformation de la fonction publique et plus particulièrement son opposition à la suppression des CAP en matière de promotion.

Solidaires Finances Publiques réaffirme son attachement à la promotion sociale interne qui doit pouvoir s'exprimer à tous les moments de la vie professionnelle dans le respect des règles statutaires. Pour nous, les plans de qualifications doivent être ambitieux compte tenu du niveau de technicité et d'expertise des agents C, B et A, et doivent être mis en œuvre prioritairement via les concours et les examens professionnels.

Mais force est de constater qu'année après année, les possibilités de promotion s'étiolent.

Ainsi, la mise en place du concours professionnel de C1, ainsi que la suppression de la possibilité de passer directement le concours professionnel de CP ont fortement ralenti les carrières des agents B.

Par ailleurs, la DGFiP a mis en place depuis quelques années des mesures restreignant les possibilités de passer les concours de catégorie A, ce qui a un impact essentiellement sur les internes.

En effet, le déroulement des concours internes et externes les mêmes jours, ainsi que la limitation du nombre de passage aux concours d'inspecteur des Finances Publiques diminuent de facto les possibilités d'accéder au grade supérieur.

Pour Solidaires, il n'est pas légitime d'instaurer des restrictions pour les collègues internes qui apportent une vraie plus-value lorsqu'ils changent de grade.

La DGFiP ne se contente pas de favoriser le recrutement externe sur le recrutement interne ; elle multiplie également les attaques contre les promotions internes. C'est d'autant plus inquiétant que la formation rénovée ne permettra pas aux agents sortant de l'ENFiP d'acquérir les connaissances techniques et pratiques suffisantes pour exercer leur métier dans de bonnes conditions.

Rappelons d'abord que le Plan de Qualification se concrétise par des transformations d'emplois de C en B et de B en A en réponse aux évolutions structurelles des Administrations et à l'évolution des doctrines d'emploi.
Les postes ainsi créés dans la nouvelle catégorie venaient abonder les possibilités de recrutements en B et en A.
Ces recrutements supplémentaires étaient intégralement offerts à la promotion interne et venaient donc augmenter le nombre de postes à pourvoir par la voie interne dans chaque catégorie (par le concours interne normal, le concours interne spécial et la liste d'aptitude de C en B pour les emplois de catégorie B et le concours interne normal, l'examen professionnel de B en A et la liste d'aptitude de B en A pour les emplois de catégorie A).
Mais celui-ci a disparu... et dans le même temps, les suppressions massives d'emplois viennent également rogner les possibilités de promotions interne.
Les agents sont désabusés, le rapport de confiance a fait place à de la défiance vis-à-vis de notre administration.
En effet, les promotions par TA et LA se réduisent à peau de chagrin (et ce pour des raisons essentiellement budgétaires).
Or, la reconnaissance de la technicité des agents passe également par ces promotions internes (notamment pour les agent.es chargé.es de famille dont la carrière se trouve bloquée, ayant plus de difficultés à mobiliser du temps de préparation aux concours.
Au niveau national, et pour la LA de B en A : 161 « B administratifs » promus A au titre de l'année 2017 / 98 au titre de 2018 / 100 au titre 2019.
A la Dircofi Nord, il n'y a pas eu de promotion par liste d'aptitude de B en A depuis 2016 et de C en B depuis 2017.
Or, la liste d'aptitude est un des vecteurs de cette promotion interne, elle constitue une voie alternative d'accès à la catégorie supérieure pour les agents n'ayant pas pu bénéficier de la promotion interne par concours ou examen professionnel.
Pour Solidaires Finances Publiques, la liste d'aptitude doit reposer sur des critères objectifs et transparents pour tous.

En ouverture des travaux, nous souhaitons avoir communication de la volumétrie des possibilités de promotion que vous a transmise la Direction Générale.
Nous souhaitons avoir des explications sur votre gestion du vivier des agents classés précédemment dans toutes les catégories et les critères que vous retiendrez pour classer les agents.
Pour Solidaires Finances Publiques, l'égalité de traitement des candidatures est essentielle et ce quelle que soit la nature du poste occupé. Cette appréciation ne doit pas prendre en compte le fait que l'agent occupe un poste d'encadrement ou pas. Le positionnement de celui-ci sur un tel poste ne relève pas, le plus souvent, de son fait mais bien plus du hasard de l'affectation.
Il ne doit pas y avoir de discrimination selon la nature des emplois qu'occupent les agents et ce quelque soit le métier exercé.

Concernant l'engagement des agents à faire preuve de mobilité fonctionnelle ou géographique, une fois de plus, Solidaires Finances Publiques estime que ce critère ne doit pas être un critère de pénalisation.
Les élus de Solidaires Finances Publiques attendent de votre part le respect des règles de l'instruction, à savoir l'abondement de la liste des excellents que vous nous avez communiquée en consultation.
Nous ne participerons pas au classement des agents entre eux.
Solidaires Finances Publiques exige que la formation reçue par nos collègues promus soit renforcée afin de leur permettre la meilleure intégration possible dans leur nouveau corps.
Solidaires Finances Publiques votera contre le projet présenté par l'administration et cela non pas, bien entendu, contre les agents figurant sur cette liste mais par rapport à tous les points dénoncés dans cette déclaration liminaire.

Les agents ne sont dupes ni des attaques portées contre le service public et ni des attaques portées contre eux. Ils exigent le retrait du plan Darmanin.
Depuis le printemps dernier, le niveau de mobilisation ne faiblit pas et de très nombreuses actions locales ont été organisées. La journée du 16 septembre a été une réussite. La mobilisation s'est poursuivie sous forme de grèves, de « votation » et d'autres types d'actions.
Solidaires Finances Publiques appelle les personnels à amplifier le mouvement et à faire massivement grève ce jeudi 14 novembre.